

C.C./

REPUBLIQUE DU BENIN

() ORDONNANCE N°91-03/PCS-CAB

DU 4 - 02 - 1991

COUR SUPREME

PORTANT DESIGNATION DE Madame BADET HENRIETTE
GREFFIER AD'HOC A L'AUDIENCE SOLENNELLE D'INS-
TALLATION DE LA COUR SUPREME.

CABINET DU PRESIDENT

LE PRESIDENT DE LA COUR SUPREME DE LA REPUBLIQUE DU BENIN

VU la loi n°90-012 du 1er Juin 1990 portant remise en vigueur et modification des ordonnances n°21/PR du 26 Avril 1966 et 70-16 du 14 MARS 1970 définissant la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Cour Suprême ;

VU le Décret n°90-288 du 5 Octobre 1990 portant nomination de Monsieur Frédéric Noutaï HOUNDETON en qualité de Président de la Cour Suprême ;

VU la prestation de serment de Monsieur Frédéric Noutaï HOUNDETON en date du 30 Octobre 1990 ;

VU les nécessités du service

ORDONNE

Article 1er.- : Madame BADET Henriette Officier de Justice, Greffier en Chef du Tribunal de Première Instance de Cotonou est nommée Greffier ad'Hoc à l'audience solennelle d'installation de la Cour Suprême et de prestation de serment des magistrats et personnalités nommés à cette Cour.

Article 2.- : L'intéressée prêtera par écrit le serment prévu par la Loi.
Elle tiendra la plume à l'audience et en redigera un procès-verbal qui sera déposé dans les minutes de la Cour Suprême ;

Article 3.- : La présente ordonnance sera publiée au journal officiel de la République du Bénin.

AMPLIATIONS

- PR	: 6	- DCF	: 2
- PM	: 4	- DTCP	: 2
- SGG	: 4	- DI	: 2
- HCR	: 4	- DLC	: 2
- CS	: 10	- DAJL	: 2
- MF	: 2	- INSAE	: 2
- MJL	: 8	- DPEJ	: 2
- Autres Ministères	: 12	- BCP	: 2
- Départements	: 6	- IGE	: 2
- DPE/MTAS	: 2	- BN	: 2
- DB	: 2	- DAN	: 2
- DSDV	: 2	- Intéressée	: 1
		- J O R B	: 1

COTONOU, LE 4 FEVRIER 1991

LE PRESIDENT DE LA COUR SUPREME

F. N. HOUNDETON

RÉPUBLIQUE DU BENIN
 SECRETARIAT GÉNÉRAL
 DU GOUVERNEMENT
 DATE 6-8-91
 ARRIVÉE 42 / 890